



FOURNISSEURS

ENTREPRISE

Nom entreprise : La ceinture verte

Chiffre d'Affaires (2019) : /

Effectif (2019) : 2 fondateurs.

Pays (siège social) : Pau, France

Site internet :

www.laceintureverte.fr/

Contact :

contact@laceintureverte.fr



LA CEINTURE VERTE, devenir maraîcher bio, simplement

CONTEXTE

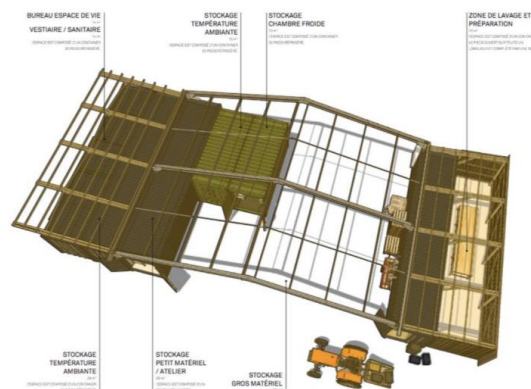
En France, **8 % des fermes biologiques** sont destinées **au maraîchage et à l'horticulture**. Les projets d'installation en maraîchage bio sont de plus en plus nombreux notamment grâce au **réseau des AMAP** ou des associations comme **Terre de liens** ou les Groupements d'Agriculteurs Biologiques (**GAB**).

Les métropoles Françaises devront aménager **200 000 ha de surfaces agricoles** pour atteindre leur objectif de souveraineté alimentaire et offrir une alternative durable à **l'étalement urbain**.

L'association LA CEINTURE VERTE vise à développer le maraîchage biologique autour des villes de France et ainsi accompagner la croissance de **la production, de la distribution et de la consommation locale**. A ce jour deux territoires travaillent sur ce projet : Pau Béarn Pyrénées et Valence Romans Agglo. Le premier appel à candidature pour les maraîchers a été lancé en avril 2020 pour une installation prévue à l'automne 2020.

OBJECTIF(S)

- Valoriser le circuit court pour la filière des fruits et légumes.
- Préserver les terres agricoles dans les zones périurbaines.
- Accompagner les nouveaux agriculteurs dans l'installation en maraîchage biologique.
- Augmenter la collaboration avec les collectivités locales sur la question du foncier.



DÉMARCHE

LA CEINTURE VERTE fait partie de **l'économie sociale et solidaire**, son objectif est de rendre viables des milliers d'exploitations agricoles. L'association se déploie sur les territoires en tant que société coopérative d'intérêt collectif (**SCIC**). L'accompagnement proposé par LA CEINTURE VERTE comprend **la production et la distribution**.

En ce qui concerne la proposition de foncier :

Les métropoles Françaises devront aménager 200 000 ha de surfaces agricoles pour atteindre leurs objectifs de souveraineté alimentaire et offrir une alternative durable à l'étalement urbain. L'installation d'agriculteurs se heurte pourtant à de nombreux freins, le premier étant l'accès à un foncier en adéquation avec les projets de néo-ruraux souvent tournés vers la petite exploitation.

La Ceinture Verte loue clé en main des terres agricoles équipées de locaux d'exploitation et optionnellement d'habitation pour une production de qualité bio, notamment maraîchère. Elle garantit l'esthétique et la réversibilité de ces installations.

Les partenariats noués avec les collectivités facilitent l'accès au foncier (achat, baux ruraux ou commodats) et les autorisations nécessaires (déclarations de travaux, permis de construire précaires, STECAL, PLUI). Enfin, la métropole signe un contrat de transition alimentaire qui l'engage à absorber progressivement la production.

SUITE DE LA DÉMARCHE

Pour en savoir plus

<https://www.youtube.com/watch?v=RkeyKv0zTrw&feature=youtu.be>

(intervention à 1'19'00 de Pierre Pezziardi, porteur du projet SCIC Ceinture Verte)

En ce qui concerne l'accompagnement technique en maraîchage biologique :

Le néo-maraîcher bénéficie par LA CEINTURE VERTE d'une **formation en continu** et d'une **assistance technique** pour la certification au bio.

Chaque territoire profite également de l'appui de **mentors** tels que des chefs d'exploitation expérimentés.

Un ensemble de **ressources en ligne** est également mis à disposition pour partager les pratiques (compostage, outils, lutte contre les ravageurs).

En ce qui concerne l'accompagnement social et économique :

L'engagement mensuel pour bénéficier du foncier et de l'accompagnement de LA CEINTURE VERTE est de **550 euros HT**. La location d'un logement sur le site est une option et demande 550 euros supplémentaires par mois. Le potentiel de la parcelle se situe entre **50 000 et 100 000 euros par an HT** pour les légumes frais.

LA CEINTURE VERTE est en partenariat avec Pôle emploi ou des **associations d'insertion** afin de trouver des candidats prêts à s'engager dans un tel projet.

Pour la vente des produits et donc la garantie d'une **rémunération équitable**, LA CEINTURE VERTE donne accès à des plateformes de **distribution** et de **planification de la production**. Ces plateformes sont adaptées au **demi-gros** (restauration collective, GMS) et au **détail** (marché de producteurs, paniers).

LA CEINTURE VERTE propose finalement la promotion d'une marque de territoire valorisant ces produits locaux et labellisés.

FACTEUR(S) CLÉS DU SUCCÈS

- Création d'emplois durables pour la collectivité.
- Produits labellisés en circuit court : préservation du territoire et de l'alimentation de qualité.
- Partenariats noués avec les collectivités facilitent l'accès au foncier.

CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE	BÉNÉFICES POUR LA FILIERE
<ul style="list-style-type: none">• Proximité avec les centres urbanisés : réseau d'eau, électricité et assainissement proches.• Accord conclu avec la métropole pour devenir un opérateur de la filière des circuits courts alimentaires.	<ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'engagement pour une alimentation en transition.• Assurance d'un revenu aux néo-agriculteurs du territoire concernés : accès à des circuits de distribution équitables.• Développement du circuit-court.

Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes

